Roof & Facade Work – Weather, Access and Anchor Point Challenges Stats and Facts – French



FAITS

1. **Exposition aux Intempéries :** le vent, la pluie, la neige, la glace et la chaleur modifient rapidement les conditions de surface des toits et des façades, réduisant la traction et la stabilité sans avertissement.
2. **Bords non Protégés :** les bords de toit ouverts, les parapets et les bords d'attaque créent de graves risques de chute lorsque les garde-corps ou les lignes d'avertissement sont absents ou incomplets.
3. **Instabilité des Équipements d'Accès :** les échelles, les échafaudages, les plates-formes suspendues et les ascenseurs deviennent instables lorsqu'ils sont installés sur un sol inégal ou exposés à des rafales de vent.
4. **Défaillance des Points d'Ancrage :** des points d'ancrage mal dimensionnés, endommagés ou temporaires peuvent céder sous la charge, rendant les systèmes antichute inefficaces.
5. **Risque de Chute Avec Balancement :** un mauvais placement des ancrages sur les façades augmente le mouvement pendulaire lors d'une chute, ce qui peut entraîner le choc des travailleurs contre des structures ou des équipements.
6. **Fragilité des Surfaces :** les lucarnes, les panneaux de toiture, les terrasses corrodées et les éléments de façade peuvent ne pas supporter le poids du corps et s'effondrer de manière inattendue.

STATISTIQUES

- Les chutes de hauteur restent la principale cause de décès dans le secteur de la construction aux États-Unis, avec 395 décès en 2022, dont beaucoup impliquent des travaux sur les toits et en hauteur à l'extérieur (BLS).
- Plus de 50 % des chutes mortelles dans le secteur de la construction aux États-Unis se produisent à partir d'une hauteur de 4,5 mètres ou moins, ce qui montre que même les travaux sur les toits et les façades de faible hauteur peuvent être mortels (CDC/NIOSH).
- Les entrepreneurs en couverture ont un taux de mortalité près de 10 fois supérieur à la moyenne des travailleurs américains, en grande partie à

cause des risques de chute (BLS).

- Au Canada, les chutes de hauteur figurent régulièrement parmi les trois principales causes de décès sur le lieu de travail, les travailleurs de la construction et de l’entretien étant les plus touchés (CCOHS).
- En Colombie-Britannique, au Canada, les chutes de hauteur ont donné lieu à plus de 5 400 demandes d’indemnisation pour blessures dans le secteur de la construction entre 2020 et 2024, dont près de 1 900 blessures graves et 35 décès, dont beaucoup impliquaient des problèmes d’accès aux toits et aux façades.